



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 63003

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le phénomène de la « mort subite ». En effet, les cardiologues participant au congrès mondial Cardioslim 2000 de Nice ont dénoncé la « pénurie organisée » en France en matière de défibrillateurs implantables. En 1999, 800 défibrillateurs ont été implantés chez des patients ayant frôlé la mort ou atteints d'une pathologie cardiaque grave. Selon les cardiologues, il faudrait procéder à ces implantations pour 3 000 personnes par an et éviter ainsi plus de 2 000 morts par an. Toujours selon ces cardiologues, la France se situerait au treizième rang en Europe en ce domaine avec seulement onze implantations par million d'habitants. Parallèlement, les spécialistes s'accordent à dire que certains médicaments de lutte contre les arythmies cardiaques, l'amiodarone, ne sont pas efficaces, alors même que le remboursement de ces médicaments s'élève à 500 millions de francs par an. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63003

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3651